



Vaudreuil-Dorion

Division permis et inspections

450 455-3371, poste 2027

infourbanisme@ville.vaudreuil-dorion.qc.ca

ÉVALUATION DE LA PRÉSENCE DE MATIÈRES DANGEREUSES SUR LE SITE DU COMMERCE OU DE L'ENTREPRISE

MATIÈRES DANGEREUSES

Les matières dangereuses regroupent un ensemble de produits (substances) qui, en raison de leurs propriétés chimiques et physiques, requièrent pour leur gestion (fabrication, manipulation, utilisation, entreposage, transport, élimination), des mesures de sécurité particulières. Une substance est une matière caractérisée par ses propriétés. Les substances toxiques infectieuses, les substances inflammables, explosives, comburantes, les substances corrosives et les substances radioactives sont des matières dangereuses. (*Guide de gestion des risques d'accidents industriels majeurs, CRAIM, 2007*)

Nom de l'entreprise : _____

Adresse concernée : _____



En cas d'urgence, veuillez aviser : _____

Numéro de téléphone : _____

1. Dans le cadre de ses activités actuelles ou futures, votre entreprise a-t-elle ou aura-t-elle sur son site une ou plusieurs matières dangereuses?

- OUI, passer à la question 2
- NON, faire signer la section «*Déclaration d'absence de matières dangereuses*»

2. Est-ce qu'une ou des matières dangereuses sont ou seront détenues dans des quantités supérieures à 200 kilogrammes ou 200 litres?

- OUI
- NON, faire signer la section «*Déclaration d'absence de matières dangereuses*».
- NE SAIT PAS, transmettre l'information à la division Prévention du Service de sécurité incendie pour suivi ultérieur.

Si vous avez coché oui à la question 2, veuillez remplir la grille ci-dessous

Type de produit	Quantité

**DÉCLARATION D'ABSENCE DE MATIÈRES DANGEREUSES
SUR LE SITE DU COMMERCE OU DE L'ENTREPRISE**

PROJET CONCERNÉ : Permis de construction Certificat d'occupation
 Permis de transformation Changement de zonage

Par la présente, _____ déclare au moment
de signer cette déclaration : nom de l'entreprise

1. Ne pas avoir en sa possession, ni fabriquer, manipuler, utiliser, entreposer, transporter ou éliminer sur son site actuel ou projeté situé au _____ des matières dangereuses
Adresse
dans des quantités supérieures à 200 kilogrammes ou 200 litres;
2. S'engager à adresser une demande d'autorisation à la Ville de Vaudreuil-Dorion, au moins 60 jours à l'avance, si l'entreprise compte utiliser, fabriquer, manutentionner, entreposer, éliminer ou transporter des matières dangereuses dans des quantités supérieures à 200 kilogrammes ou 200 litres sur le site désigné à l'article 1;
3. S'engager à attendre l'autorisation écrite de la ville de Vaudreuil-Dorion avant d'utiliser, fabriquer, manutentionner, entreposer, éliminer ou transporter sur son site désigné à l'article 1 des matières dangereuses dans des quantités supérieures à 200 kilogrammes ou 200 litres.

EN FOI DE QUOI, _____, RECONNAÎT
L'AUTHENTICITÉ DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION, EN ACCEPTE LA
RESPONSABILITÉ ET LES CONDITIONS.

Signée à Vaudreuil-Dorion, ce ____ jour de _____ 201__ par le représentant
autorisé de _____.
nom de l'entreprise

Signature du demandeur / nom en lettres détachées / Fonction

SECTION À L'USAGE DE LA VILLE :

COMPLÉTER L'INTERVENTION " ÉVALUATION DE LA PRÉSENCE DE MATIÈRES DANGEREUSES" ET JOINDRE LE DOCUMENT NUMÉRISÉ (Nomenclature à utiliser : (EVALUMAT - *adresse (date)*)). ENVOYER L'INTERVENTION AU CHEF DE DIVISION – PRÉVENTION (SERVICE INCENDIE)